

Pourtant, les Etats-Généraux n'avaient pas d'existence bien nettement formulée, ni d'attributions très précises, de sorte qu'il fut trop facile à la couronne de les tenir en échec et de neutraliser leurs efforts. Dès l'année 1576, les Parlements intervinrent et ne contribuèrent pas à affermir une institution à laquelle il manquait déjà beaucoup. Tour à tour instrument de despotisme ou de résistance, il reste à savoir quelle fut l'utilité réelle de leur action. Quant aux Etats-Généraux, les derniers qui déployèrent un certain appareil furent ceux de 1614 ; il n'y en avait pas eu pendant un long intervalle, lorsque furent convoqués ceux de 1789.

L'ouvrage de M. Boullée nous montre suffisamment ce que furent les nombreuses assemblées qui se pressent dans ses deux volumes, beaucoup d'entre elles avec un aspect imposant, quelques unes avec des allures turbulentes, d'autres avec un esprit honnête, pacifique et nul parfois. C'est une bonne et sérieuse étude sur un point important de notre histoire, de cette histoire qui a plus d'une fois sollicité les goûts studieux de M. Boullée.

L'auteur a rejeté à la fin de son ouvrage un chapitre étendu et curieux qui traite de la composition des Etats-Généraux du mode d'élection des députés, du cérémonial et du régime intérieur des séances. J'aurais mieux aimé que ces détails utiles, nécessaires même, ouvrissent le 1<sup>er</sup> volume. Peut-être aussi eût-il mieux valu que les notices biographiques rejetées à la fin du tome II<sup>e</sup>, fussent, autant que possible, fondus dans l'ensemble de l'ouvrage. Bien réparties, elles sauveraient l'aridité des opérations des Etats, et mettraient tout de suite sous leur jour naturel ces différentes physionomies. Mais on comprend quel peu d'importance nous devons attacher à ces observations.

Du travail historique de M. Boullée, qui est un des membres les plus actifs et les plus intelligents de l'Académie